Image not found or type unknown

Adoption d'un majeur sans consentement du père biologique

Par **Elodie**, le **30/12/2010** à **14:46**

Bonjour,
Je viens d'avoir 18 ans, ayant de mauvais rapport avec mon père biologique, j'aimerai savoir si je peux me faire adopter par l'époux de ma mère sans le consentement de mon père.

Par **mimi493**, le **30/12/2010** à **15:09**

Oui, le consentement de votre père n'est nécessaire que si vous étiez mineur. ça sera une adoption simple donc soit vous garderez votre nom avec adjonction du nom de l'adoptant soit le nom de l'adoptant (il faut en faire la demande sinon, par défaut, ça sera l'ajout du nom de l'adoptant au votre)

Par **Elodie**, le **31/12/2010** à **09:22**

merci pour votre info qui me sera très utile

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés